

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
Compte de résultat (1ere partie)	5
Compte de résultat (2eme partie)	6
Annexes	7
1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre	7
2. Evènements significatifs de l'exercice	7
2.1. Vie de l'association	7
2.2. Comptes 2025	7
3. Principes, règles et méthodes comptables	8
3.1. Référentiel	8
3.2. Méthodes d'évaluation	8
3.3.1. Les immobilisations	8
3.3.2. Les créances	9
3.3.3. Les disponibilités	9
3.3.4. Les provisions risques et charges	9
3.3.5. Provision pour engagement de retraite	9
3.3.6. Fonds dédiés	9
3.3.7. Impôts	9
3.3.8. Honoraires du Commissaire aux comptes	9
3.3.9. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	9
3.3.10. Compte Emploi des Ressources (CER)	9
4. Notes explicatives sur le bilan	10
4.1. Immobilisations brutes	10
4.1.1. Immobilisations incorporelles	10
4.1.2. Immobilisations Incorporelles en cours	10
4.1.3. Immobilisations corporelles	10
4.2. Amortissements et provisions d'actif	11
4.3. Détail des immobilisations et amortissements	11
4.4. Etat des créances	12
4.5. Produits à recevoir	12
4.6. Dépréciation	12
4.7. Charges constatées d'avance	12
4.8. Disponibilités	12
4.9. Fonds propres	13
4.10. Subventions d'investissement	14
4.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite	14
4.12. Fonds dédiés	14
4.13. Etat des dettes	14
4.14. Charges à payer par poste de bilan	14
4.15. Fonds reportés liés aux legs ou donations	14
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat	15
5.1. Prestations de services	15
5.2. Concours publics et subventions	15
5.4. Ressources liées à la générosité du public	15
5.5. Contributions financières	15
5.6. Charges de personnel	15
5.7. Aides financières	16
5.8. Résultat exceptionnel	16

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n° 2022-06	16
5.9. Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger	16
6. Autres informations	17
6.1. Effectif moyen.....	17
6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)	17
6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus	17
6.3.1. Engagements donnés	17
6.3.2. Engagements reçus	17
6.4. Evènements post-clôture.....	17
6.5. Bénévolat	17
7. Fonds dédiés.....	18
8. Le Compte de résultat par Origine et Destination (CROD).....	19
9. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER)	20

BILAN ACTIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025			Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06			Publiés
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)			0	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	126 379	20 174	106 205	15 165
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			0	75 418
Immobilisations corporelles :				
Terrains			0	
Constructions			0	
Instal. techn., mat. et out. indus.			0	
Autres immobilisations corporelles	29 771	25 795	3 976	7 068
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations financières :				
Participations			0	
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières			0	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	156 150	45 969	110 181	97 650
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	
Créances :				
Avances et acomptes versé sur commandes	43 738		43 738	19 185
Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 249		33 249	28 309
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	1 672 647		1 672 647	669 106
Charges constatées d'avance	58 758		58 758	89 228
Valeurs mobilières de placement	421 266		421 266	21 266
Instruments financiers à terme et jetons détenus			0	
Disponibilités	774 717		774 717	1 616 815
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 004 376	0	3 004 376	2 443 909
Frais d'émissions des emprunts (IV)			0	
Primes de remboursement des emprunts (V)			0	
Ecarts conversion et différences d'évaluation actif (VI)			0	
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 160 526	45 969	3 114 557	2 541 559

BILAN PASSIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022- 06	Publiés
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 062	10 062
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	900 000	900 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	900 000	900 000
Autres réserves		
Report à nouveau	467 307	204 052
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 791	263 255
Situation nette (sous total)	1 306 577	1 377 369
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	17 833	625
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	1 324 411	1 377 994
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 399 277	887 755
TOTAL (II) - FONDS REPORTES ET DEDIES	1 399 277	887 755
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 185	20 185
Provisions pour charges	15 239	15 263
TOTAL (III) - PROVISIONS	35 424	35 448
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emp. dettes / Ets Crédit	0	0
Emp. dettes fin. divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 822	100 353
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	112 171	94 499
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	155 451	29 511
Produits constatés d'avance	0	16 000
TOTAL (IV) - DETTES	355 445	240 363
Ecart conv. et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 114 557	2 541 559

Compte de résultat (1ere partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	89 762	95 103
Ventes de biens et services	0	
Ventes de biens <i>dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	1 287 866	1 267 017
Produits de tiers financeurs	3 046 704	3 562 883
Concours publics et subventions d'exploitation	1 393 507	1 499 509
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	232 518	482 671
Dons manuels	147 518	202 373
Mécénats	85 000	51 000
Legs, donations et assurances-vie		229 298
Contributions financières	565 648	664 360
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 024	1 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	843 729	901 666
Autres produits	10 278	13 677
Total des produits d'exploitation (I)	4 424 332	4 925 003
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Autres achats et charges externes	1 864 789	1 797 699
Aides financières	579 691	1 329 939
Impôts, taxes et versements assimilés	14 154	14 553
Salaires	370 354	346 629
Cotisations sociales	136 851	122 937
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 787	3 662
Dotations aux provisions		1 261
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	1 355 251	884 584
Autres charges	169 493	4 121
Total des charges d'exploitation. (II)	4 508 370	4 505 385
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-84 038	419 618

Compte de résultat (2eme partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et prod. ass.	16 754	31 526
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions v.m.p. et instruments de trésor		
Total des Produits financiers. (III)	16 754	31 526
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions v.m.p. et instruments de trésor		
Total des Charges financières (IV)	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	16 754	31 526
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	-67 284	451 145
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 307
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		173 511
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-172 203
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 507	15 686
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	4 441 086	4 957 836
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 511 877	4 694 582
EXCEDENT OU DEFICIT	-70 791	263 255
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	573 560	587 952
TOTAL	573 560	587 952
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	573 560	587 952
TOTAL	573 560	587 952

Annexes

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'objet social de la SFAP est de favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs.

C'est une association de type loi 1901 à but non lucratif, créée en 1990 puis reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008. Elle porte le nom de "société" non pour une raison commerciale, mais parce qu'elle est reconnue en tant que "société savante" qui regroupe des experts dont les travaux et la réflexion, font avancer la connaissance et les pratiques dans le domaine des soins palliatifs.

L'action de la SFAP s'articule autour de 3 grands pôles qui accueillent des groupes de travail sur différentes thématiques :

1. Pôle scientifique
2. Pôle plaidoyer et communication
3. Pôle administration et vie associative

La SFAP est structurée en 8 Collèges qui regroupent les différentes catégories de professionnels des soins palliatifs, les bénévoles d'accompagnement ainsi que des représentants des usagers.

La SFAP est également dotée d'un Conseil Scientifique de 20 membres qui rédige et édite des avis sur les objectifs scientifiques et sur la politique scientifique générale de la SFAP.

Le mouvement des soins palliatifs rassemble plus de 10.000 soignants, libéraux ou hospitaliers, universitaires impliqués dans la démarche palliative ainsi que près de 350 associations d'accompagnement, fédérées ou indépendantes, représentant plus de 25.000 membres.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1. Vie de l'association

L'exercice a été marqué par la continuité de notre projet associatif avec notamment la poursuite des activités et actions sur les 3 pôles d'activité de la SFAP :

- Pôle Transmission des savoirs : poursuite du déploiement de la stratégie scientifique de la SFAP (recommandations, activités de formations, liens transversaux avec les autres sociétés savantes etc),

- Pôle Plaidoyer et communication : poursuite des actions pour promouvoir et développer les soins palliatifs en France partout et pour tous et sensibiliser les citoyens et professionnels de santé (projet derniers secours, PalliaLab solutions innovantes.

Les actions d'influence liées à l'actualité législative très denses se sont poursuivies tout au long de l'année.

- Pôle Vie association et administration : doter l'association des moyens humains et financiers pour mener à bien son projet associatif et animer toute la vie associative de l'association (logistique et communication vers les membres, organisation des groupes de travail et actions, tenue du calendrier statutaire CA, bureaux, élections et AG). L'année a été marquée par le lancement de notre nouveau site internet, une campagne d'exposition photo en août ainsi qu'un congrès annuel en juin qui a réuni plus 3000 participants.

2.2 Comptes 2025

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 3.114.557 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant **une insuffisance de 70.791 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

L'exercice a intégré les évolutions issues du règlement ANC n° 2022-06, notamment la suppression de certains comptes de produits et charges exceptionnels et le reclassement des opérations concernées selon leur nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Méthodes d'évaluation

3.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	: 1 à 3 ans
Agencements	: 5 ans
Matériel informatique	: 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	: 1 à 5 ans

3.3.2. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

3.3.3. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires, des comptes sur Livrets et des comptes à termes.

3.3.4. Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.3.5. Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

3.3.6. Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

3.3.7. Impôts

Depuis 2017, l'association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés...) pour une partie de ses activités :

- La commercialisation des stands et la vente de paniers repas au congrès.
- Les formations en dehors du congrès (elles sont assujetties à l'Impôt sur les sociétés mais pas à la TVA),
- Les droits d'auteur perçus.

3.3.8. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 14.832 euros HT au titre l'année 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	14.832
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	14.832

3.3.9. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER).

Il permet de présenter le compte d'emploi des ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public.

Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

3.3.10. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables, tel que modifié notamment par les règlements n° 2020-08 et n° 2022-04

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet également de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

Compte tenu des ressources collectées au titre de l'exercice 2025, l'association est tenue d'établir un compte d'Emploi des Ressources conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

4. Notes explicatives sur le bilan

4.1. Immobilisations brutes

En euros	Brut ouverture	Augmentations	Diminutions	Brut clôture
Incorporelles	93 210	105 735	72 566	126 379
Incorporelles en cours	75 418		75 418	0
Corporelles	29 771			29 771
Total	198 399	105 735	147 984	156 150

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste correspond essentiellement au système d'information de la SFAP (site internet, plateforme intranet et CRM).

L'augmentation correspond à l'acquisition de nouveaux sites internet de la SFAP.

La diminution correspond à la mise au rebus de l'ancien site internet devenu obsolète.

4.1.2. Immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à la refonte du site internet de la SFAP qui a été mis en service en 2025

4.1.3. Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond à l'aménagement d'une cloison dans les locaux.

4.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortisse ment	Amort. Ouverture	Dotation exercice	Reprises / Sorties	Amort. Clôture
Incorporelles	2 à 5 ans	Linéaire	78 045	14 695	72 566	20 174
Corporelles	3 à 5 ans	Linéaire	22 703	3 092		25 795
Financières						
Total			100 748	17 787	72 566	45 969

4.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	VNC
Logiciels	126 379	20 174	106 205
Matériel bureau et info.	25 903	23 385	2 518
Mobilier de bureau	3 868	2 411	1 457
Autres Immo			
Total	156 150	45 969	110 181

4.4. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant et charges constatées d'avance :	1808 393	1808 393	0
Total	1 808 393	1 808 393	0

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions de l'exercice 2025 à recevoir en 2026, en particulier celles de la CNAMTS ainsi que le solde du congrès à recevoir de la part de EUROPA.

4.5. Produits à recevoir

En euros	2024	2025
Produits à recevoir	201 504	138 744

Ce poste comprend principalement des contributions financières et des mécénats de l'exercice 2025 à recevoir en 2026.

4.6. Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

4.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 58.758 euros.

Ces charges constatées d'avance sont composées principalement des charges liées aux Congrès 2026 et 2027 dont la répercussion sur le résultat est reportée à des exercices ultérieurs.

4.8. Disponibilités

En euros	2025	2024
Valeurs mobilières de placement	421 266	21 266
Comptes à terme	0	200 000
Comptes Livrets	639 679	711 011
Intérêts à recevoir	0	7 754
Comptes bancaires	135 032	697 865
Caisses	7	185
Total	1 195 983	1 638 081

Au 31 décembre 2025, la trésorerie s'élève à 1.195.983 euros.

4.9. Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 062				10 062
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves de trésorerie	300 000				300 000
Réserve Projet Associatif	600 000				600 000
Report à nouveau	204 052	263 255			467 307
Excédent 2024	263 255	(263 255)			
Excédent 2025				70 791	(70 791)
Situation nette (a)	1 377 369	0	0	70 791	1 306 577
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	625		20 000	2 791	17 833
Provisions réglementées					
Total	1 377 994	0	20 000	70 791	1 324 411

Le résultat 2024 d'un montant de 263.255 euros a été affecté au report à nouveau conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

4.10. Subventions d'investissement

En euros	Montant
CNAMTS	5 028
Autre	17 483
Site internet	20 000
Total	42 511
Montant des subventions consommées	-24 677
Solde au 31 déc. 2025	17 833

La subvention d'investissement de 17.483€ correspond en partie au financement du système d'information de la SFAP pour 15.000 euros. La subvention d'investissement de 20.000€ correspond au financement du nouveau site internet de la SFAP.

4.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2024	↗	↘	↘	2025
			Utilisée	Non utilisée	
Provision pour risques & charges	20 185				20 185
Provision pour engagement de retraite	15 263		24	15 239	
Total	35 448		24	35 424	

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 3.3.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

4.12. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 7 de la présente annexe.

4.13. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières div.				
Fournisseurs	87 822	87 822		
Dettes fiscales & sociales	112 171	112 171		
Dettes sur immobilisations				
Dettes des legs ou donation				
Autres dettes	155 451	155 451		
Prod. Constatés d'avance	0	0		
Total	355 444	355 444		

4.14. Charges à payer par poste de bilan

En euros	Montant
Emprunts & dettes étab. de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	19 013
Dettes fiscales & sociales	62 363
Autres dettes	145 573
Total	226 949

Les dettes fournisseurs correspondent à des factures non parvenues au 31 décembre 2025.

Dans les autres dettes sont incluses 138.637€ d'aides financières de la cellule CNAMTS qui seront versées en janvier 2026

4.15. Fonds reportés liés aux legs ou donations

En euros	2024	↗	↘	2025
Legs, donations et assurance vie	0			0
Total	0			0

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1. Prestations de services

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées au congrès annuel de la SFAP qui a eu lieu à Poitiers et des droits d'inscription aux webinaires et aux journées thématiques.

En euros	2024	2025
Droits d'Inscription Congrès	945 758	969 071
Autres produits liés au Congrès	177 575	185 583
Droits inscriptions autres formations	142 966	120 298
Autres produits	718	12 914
Total	1 267 017	1 287 866

5.2. Concours publics et subventions

En euros	2024	2025
Subventions CNAMTS	1 478 428	1 351 916
Concours publics	16 081	38 800
Quote part des subv d'in virée rtat		2 791
Total	1 494 509	1 393 507

Les subventions CNAMTS sont confiées à la SFAP dans le cadre de la Cellule de coordination CNAMTS-SFAP et enregistrées à ce titre en recettes. La SFAP reverse ensuite aux associations ces subventions pour la formation de leurs bénévoles. Cette subvention couvre la période de l'année 2025.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de la subvention pour la formation des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs accordée par la CNAM s'élève à **1.507.337 €**. Toutefois, nous avons comptabilisé **80 %** de ce montant, soit **1.205.870 €**, au titre de l'exercice 2025. Les **20 % restants** seront comptabilisés sur l'exercice concerné par le versement du solde.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation comptable, la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat est désormais présentée au sein des produits d'exploitation, au compte 747000 « Subventions d'investissement rapportées au résultat de l'exercice », et non plus en produits exceptionnels au compte 777000. Ce changement de présentation, sans incidence sur le résultat net de l'exercice ni sur les

capitaux propres, vise à mieux refléter la nature économique de ces produits et à assurer la conformité des états financiers aux nouvelles dispositions comptables.

5.3. Cotisations

En euros	2024	2025
Cotisations	95 103	89 762
Total	95 103	89 762

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

5.4. Ressources liées à la générosité du public

En euros	2024	2025
Mécénat	51 000	85 000
Dons manuels	202 373	147 518
Total	253 373	232 518

5.5. Contributions financières

En euros	2024	2025
Contributions Financières	669 360	565 648
Total	669 360	565 648

5.6. Charges de personnel

En euros	2024	2025
Impôts et taxes assises sur les salaires	14 553	14 154
Salaires	337 052	368 117
Charges sociales	117 938	135 584
Autres charges de personnel	14 576	3 504
Total	484 119	521 359

Cette variation est liée au recrutement du poste de Directrice plaidoyer et communication intervenu sur l'année 2025

5.7. Aides financières

Les aides financières accordées par la SFAP s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la cellule de coordination Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

En euros	2024	2025
Aides financières	1 329 939	579 691

5.8. Résultat exceptionnel

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n° 2022-06

Dans le cadre de l'évolution du Plan Comptable applicable aux associations, les comptes de charges et produits exceptionnels ont été supprimés afin de mieux refléter la réalité économique des opérations. À ce titre, les comptes 672 « Charges sur exercices antérieurs » et 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » ne sont désormais plus utilisés. Les opérations anciennement enregistrées sur ces comptes doivent être reclassées selon leur nature réelle dans les comptes de gestion courante ou financière appropriés. Cette modification vise à améliorer la lisibilité des états financiers, renforcer la comparabilité des comptes et limiter le recours à la notion d'exceptionnel, désormais réservée à des cas très spécifiques. L'association a appliqué ces nouvelles dispositions comptables à compter de l'exercice 2025.

En conséquence, à compter du présent exercice, les charges exceptionnelles qui étaient, en 2024, comptabilisées dans le compte 672000 et qui correspondent au reliquat entre le montant total de la subvention CNAM accordé le cadre de la Cellule de coordination CNAMTS-SFAP et le montant total versé aux associations, sont désormais comptabilisées dans le compte 658150 « Autres charges sur exercices antérieurs » (131.635€ en 2025 contre 159.124€ en 2024).

Par ailleurs, les opérations relatives à l'apurement de créances antérieures, également enregistrées auparavant dans le compte 672000, sont désormais comptabilisées dans le compte 654400 « Créances sur exercices antérieurs » pour 36.310€ en 2025 contre 13.702 € en 2024.

Enfin, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice, précédemment enregistrées dans le compte 777000 pour 812€ en 2024, sont désormais comptabilisées dans le compte 747000 pour 2.791€ en 2025.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 s'élève donc à 0€ contre -172.203 € en 2024.

5.9. Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	50 €
Belgique	72 050 €
Canada	50 €
Etats-Unis	50 €
Royaume-Uni	200 €
Suisse	10 050 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé au 106 avenue Emile Zola, 75015 Paris, sur demande écrite par courrier adressé au siège de l'association.

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen

	2024	2025
Cadres	6,32	5,42
Employés	0,84	1,84
Total	7,16	7,26

6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- ▶ Le Président, le Trésorier, la Directrice de l'association.

Seule la Directrice de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie davantage en nature.

6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

6.3.1. Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

Le montant de la provision engagements en matière de pensions et retraites des salariés s'élève à 15.239€

Provision calculée selon le logiciel MYFIDES

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

1% Constant pour la catégorie : Cadres

1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.96 % (inflation comprise).

La table de mortalité utilisée est la TH/TF 00-02

Salaires reconstitués en cas d'arrêt maladie

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 50 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

6.3.2. Engagements reçus

Néant

6.4. Evénements post-clôture

Néant

6.5. Bénévolat

L'estimation des heures de bénévolat pour 2025 a été effectuée principalement sur la base de l'engagement des bénévoles dans des réunions de travail ou des manifestations organisées sur les 3 pôles de la SFAP. Elle fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 14 579 heures pour une valorisation à 573 560 €. Cette valorisation est calculée à partir d'un coût horaire basée sur la grille praticien hospitalier et infirmier soins généraux, correspondant à la grille salariale d'emploi en collectivité pour deux catégories professionnelles :

- Médecins (105 062 € brut/an, soit un taux horaire arrondi à 56,50 €/h
- Non-médecins (40 760 € brut/an, soit un taux horaire arrondi à 22€/h

Merci à l'ensemble des personnes qui contribuent toute l'année à l'élaboration de travaux, qui participent aux réunions groupes de travail, d'actions, de collèges et des instances de la SFAP et qui permettent à l'association de produire autant de documents, concevoir ou animer des formations, de mener des réflexions et travaux à leurs termes.

7. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						0	
CNAMTS formation des bénévoles 2024	690 058		690 058			0	
CNAMTS formation des bénévoles 2025		1 205 870				1 205 870	
Contributions financières d'autres organismes (1)						0	
DGS	541		541			0,00	
Soins palliatif à domicile	873					873	873
Projet APCI	1 758					1 758	1758
Influence FAMILIO	10 000		10 000			0,00	
Influence Roi Baud	3 127		3 127			0,00	
Fondation de France DS	10 000		10 000			0,00	
Fondatin ANBER DS	5 000		5 000			0,00	
Transatlantique DS	10 000		10 000			0,00	
Malakoff humanis DS	50 000		50 000			0,00	
Fondation PDG DS	20 000		8 579			11 421	
Chant des étoiles SITES INTERNET	10 000		1 083			8 917	
FONDS VAUBAN	23 213		2 155			21 058	
Coordination régionale centre val de Loire	3 858		3 858			0	
PRODIFA	1 000		1 000			0	
CHANT DES ETOILES		5 249				5 249	
AG2R DERNIERS SECOURS		30 000				30 000	
FD ELIGIBLE		5 700				5 700	
EHPAD		17 736				17 736	
MALAKOFF		42 075				42 075	
LIGUE CONTRE LE CANCER		5 000				5 000	
CENTRE VAL DE LOIRE 2025		3 750				3 750	
Ressources liées à la générosité du public						0	
Levée de fonds 2025	37 563		37 563			0	
Derniers secours 2024	10 765		10 765			0	
Levée de fonds 2026		39 870				39 870	
TOTAL	887 755	1 355 251	843 729	0	0	1 399 277	2 631

8. Le Compte de résultat par Origine et Destination (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association SFAP avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2025									
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024		B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine					Produits par origine				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	322 280	322 280	577 774	577 774	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	89 762	89 762	95 103	95 103	1.1 Bénévolat	0		0	
1.2 Dons, legs et mécénats	232 518	232 518	482 671	482 671	1.2 Prestations en nature	0		0	
- Dons manuels	147 518	147 518	202 373	202 373					
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	229 298	229 298	1.3 Dons en nature	0		0	
- Mécénats	85 000	85 000	51 000	51 000					
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0					
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 880 546		1 982 887		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	573 560		587 952	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0						
2.2 Parrainage des entreprises	0		0						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	565 648		669 360						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 314 898		1 313 527						
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 393 507		1 494 509		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
					3.1 Prestations en nature	0		0	
					3.2 Dons en nature	0		0	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 024		1 000						
5- UTILISATION DES FONDS DEDES ANTERIEURS	843 729	48 328	901 666	51 972					
TOTAL	4 441 086	370 608	4 957 836	629 746	TOTAL	573 560	0	587 952	0
Charges par destination					Charges par destination				
1- MISSIONS SOCIALES	2 862 448	300 249	3 286 758	502 053	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	520 686	0	507 695	0
1.1. Réalisées en France	2 862 448	300 249	3 286 758	502 053	1.1. Réalisées en France	520 686		507 695	
- Actions réalisées par l'organisme	2 282 756	300 249	1 993 819	0					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	579 691	0	1 292 939	0	1.2. Réalisées à l'étranger	0		0	
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	0	0					
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	90 085	9 449	250 407	38 250	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND	16 387	0	38 680	0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	4 457	4 457	5 982						
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	85 628	4 992	244 426						
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	200 587	21 040	269 170	41 116	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36 487	0	41 578	0
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		3 662						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	3 507								
6- REPORT EN FOND	1 355 251	39 870	884 584	48 328					
TOTAL	4 511 877	370 608	4 694 581	629 746	TOTAL	573 560	0	587 952	0
EXCEDENT OU DEFICIT	-70 791	0	263 255	0					

9. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association SFAP avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2025					
Emplois par destination	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	Ressources par origine	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
I- MISSIONS SOCIALES	300 249	502 053	I- Ressources liées à la générosité du public	322 280	577 774
1.1. Réalisées en France	300 249	502 053	1.1 Cotisations sans contrepartie	89 762	95 103
- Actions réalisées par l'organisme	300 249	502 053			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France					
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	1.2 Dons legs et mécénats	232 518	482 671
- Actions réalisées directement	0	0	- Dons manuels non affectés	38 333	60 650
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	- Abandons de frais		
			- Dons manuels affectés	109 185	141 723
			- Legs	0	229 298
			- Mécénats	85 000	51 000
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 449	38 250	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	4 457				
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	4 992				
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21 040	41 116			
TOTAL DES EMPLOIS	330 738	581 418	TOTAL DES RESSOURCES	322 280	577 774
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	II- REPRISES DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	39 870	48 328	III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	48 328	51 972
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	370 608	629 746	TOTAL	370 608	629 746
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public de l'exercice	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice, hors fonds dédiés	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE — EMPLOIS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE — RESSOURCES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
- Réalisées en France			- Bénévolat		
- Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			- Dons en nature		
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					
Total	0	0	Total	0	0

Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvés par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables. Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

► **Définition des missions sociales :**

Les missions sociales de la SFAP sont de représenter, de stimuler et de faciliter l'action des personnes morales ou physiques impliquées dans le mouvement des soins palliatifs et de l'accompagnement des personnes en fin de vie. La SFAP agit dans le but de développer et d'améliorer la prise en charge des personnes ainsi que la qualité des soins et de l'accompagnement.

► **Les emplois du CROD et du CER :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Les frais généraux (fournitures, loyers, maintenance, honoraire...) ainsi que les frais de gouvernance sont directement traités en frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement se composent :

- des frais de personnel directement affectés,
- de frais affectés au fonctionnement proportionnellement aux frais de personnel,
- des frais de gouvernance (bureaux, CA, AG)

Pour les besoins de la présentation du CROD et du CER, les frais de fonctionnement sont décomposés en :

- Frais d'appel à la générosité du public à hauteur de 2%,
- Frais de recherche des autres fonds privés à hauteur de 5%
- Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics à hauteur de 3%

Le reliquat (soit 90%) est indiqué dans la rubrique « Frais de fonctionnement » du CER.

Les ressources collectées auprès du public se composent des dons manuels, des mécénats, et des cotisations de personnes individuelles/morales. Les ressources issues de la générosité du public sont affectées en intégralité aux missions sociales.

La méthode et les hypothèses de construction du CROD et du CER font l'objet d'une délibération de l'organe qui arrête les comptes annuels.